Mandat M4020.10 Xavier Ganioz/Vincent Brodard/René Thomet/Bernadette Hänni/ Nicolas Repond/Raoul Girard/Nicolas Rime/Pierre Mauron/Andrea Burgener Woeffray/Bernard Aebischer
(sauver nos lignes régionales)[1]

Retrait

Ganioz Xavier *(PS/SP, FV).* Le 20 août dernier, notre groupe déposait un mandat au nom significatif «Sauvons nos lignes régionales» – un titre pour le moins éloquent – qui renvoyait à une urgence car urgence il y avait. Pour rappel, dans son projet de programme de consolidation 2012–2013, le Conseil fédéral avait notamment prévu de relever de 32 à 100 personnes la demande minimale donnant droit à une indemnité de sa part. Ce relèvement de la demande minimale aurait touché 160 lignes de transport régional au niveau suisse, dont 14 lignes dans notre canton.
Or, à la suite du dépôt de notre mandat et grâce à l'action du Conseil d'Etat au sein de la Conférence des Directeurs des transports publics et de la Conférence des gouvernements cantonaux, le Conseil fédéral a décidé, le 9 novembre de l'année dernière, de renoncer aux coupes annoncées. Cela ne peut, en effet, que nous réjouir, d'autant plus que ces coupes ne pouvaient plus se justifier. En effet, les mesures d'économie envisagées ne permettaient plus d'assurer la desserte de base prévue par la loi fédérale et ne permettaient pas non plus de prendre suffisamment en compte les objectifs de la politique régionale, pourtant déclarée capitale par le Conseil fédéral.
Ainsi, sur la base de ce que l'on peut raisonnablement appeler une victoire, nous retirons notre mandat tout en précisant que la vigilance du parti socialiste en faveur du maintien des lignes régionales demeurera inébranlable. Cette inébranlabilité se justifie d'autant plus à la lecture d'un article récent paru dans le Matin Dimanche, article dans lequel nous pouvions connaître la position de Mme Leuthard qui annonçait les perspectives suivantes: une augmentation tarifaire de 10%, la suppression de la déduction fiscale pour les pendulaires et enfin le réexamen de la pertinence du maintien des lignes régionales.
En la matière, chers collègues, nous n'avons pas le droit d'être naïfs et nous annonçons d'ores et déjà que nous réagirons derechef en cas de nouvelles menaces!

– Cet objet est retiré et ainsi liquidé.

---

[1] Déposé et développé le 20 août 2010, *BGC* p. 1320 ss; réponse du Conseil d'Etat le 8 février 2011, *BGC* p. 722ss.

Motion M1105.10 Jean-Louis Romanens/ Jean-Pierre Siggen
(introduction d'une amnistie fiscale cantonale)[2]

Retrait

Romanens Jean-Louis *(PDC/CVP, GR).* Il nous aurait paru intéressant que ce Parlement débatte la question d'une amnistie fiscale. Toutefois, nous nous rendons compte que notre motion ne trouvera pas l'appui nécessaire dans ce Parlement et nous ne voulons pas être les responsables d'un débat qui n'apporterait rien.
En conséquence, nous retirons notre motion.

– Cet objet est retiré et ainsi liquidé.

Motion M1107.10 Rudolf Vonlanthen
(modification de la loi sur les impôts cantonaux directs)[3]

Prise en considération

Vonlanthen Rudolf *(PLR/FDP, SE).* Freiwilligenarbeit ist unerlässlich, ist wohl anerkannt und wird von den meisten auch gelobt. Das ist wichtig und richtig so. Ohne die vielen tausend Stunden Freiwilligenarbeit würde die Schweiz stillstehen. Sie verdient daher nicht nur Wertschätzung, sondern muss durch angemessene Steuerbefreiung belohnt werden. Meine Motion ist somit einfach und klar. Ich will die Freiwilligenarbeit bis zu einem Betrag von 10 000 Fr. honorieren. Dabei denke ich besonders an Trainer und Jugendausbilder aller Sportarten, Vorstandsmitglieder sämtlicher Vereine in Sport, Kultur und Freizeit, Dirigenten und Chorleiter, aber auch Samariter, Kinder- und Betagtenbetreuer. Nur als einziges Beispiel: Finden Sie es richtig, dass ein Chorleier, welcher für seine immense Arbeit 3000 Fr. im Jahr bekommt, immerhin noch 2200 Fr. versteuern muss? Die Definition für Freiwilligenarbeit ist im Gegensatz zum Abzug für freiwillige Zuwendungen, wie es das Gesetz vorsieht, leicht zu handhaben: Nämlich alle, welche für unsere Gesellschaft etwas mehr leisten als andere und eine kleine Entschädigung für die unzähligen Stunden bekommen.
Ich gehe also mit dem Staatsrat nicht einig, denn ich will nicht diejenigen benachteiligen, welche keinerlei Entschädigung erhalten, sondern diejenigen belohnen, welche Freiwilligenarbeit leisten. In der heutigen Zeit ist dienen nämlich nicht mehr modern. Es gibt leider immer mehr Leute, die nur noch konsumieren, als dass sie der Gesellschaft durch Freiwilligenarbeit etwas zurückgeben.
Auf ein Postulat der Grossräte Nicolas Bürgisser und Jean-Pierre Dorand im Jahre 2005 gab der Staatsrat folgende Antwort: «Der Staatsrat anerkennt den Beitrag der Freiwilligenarbeit und betont, dass ihre Förde-

---

[2] Déposée et développée le 17 juin 2010, *BGC* p. 1057; réponse du Conseil d'Etat le 11 janvier 2011, *BGC* pp. 253 ss.
[3] Déposée et développée le 9 septembre 2010, *BGC* p. 1320; réponse du Conseil d'Etat le 25 janvier 2011, *BGC* pp. 720ss.

rung nötig ist beantragt im jetzigen Zeitpunkt aber die Ablehnung des Postulats.» Ich frage mich also, wann wohl die Zeit gekommen sein wird, um eine längst dringliche Änderung vorzunehmen. Der Staatsrat hat es ja in der Hand, die Steuerabzüge für ehrenamtliche Nebeneinkünfte zu erhöhen.
Sogar die europäische Union hat das Jahr 2011 zum europäischen Jahr der freiwilligen Tätigkeit ausgerufen. Damit will sie die gesellschaftliche Bedeutung der Freiwilligenarbeit sichtbar machen und ruft uns auf, das freiwillige Engagement besser anzuerkennen. Ohne den Einsatz vieler Personen bei den verschiedenen Aktivitäten in den Gemeinden, wie Sport, Kultur und im Sozialbereich, würde das politische und gesellschaftliche Leben nicht mehr existieren.
Und was macht unsere Staatsrat? Er hat kein Gehör. Es liegt aber in der Verantwortung der Politik, die Freiwilligenarbeit zu fördern.
Comme je viens de le dire, avec ma motion, je ne veux pas pénaliser ceux qui ne reçoivent aucune indemnité pour leur travail bénévole, mais récompenser ceux qui exécutent un travail bénévole. Un grand merci fait du bien mais ne suffit pas; il faut plus! Je dois cependant constater que pour le Conseil d'Etat le travail bénévole ne vaut rien!
Ich bin doch sicher nicht der Einzige hier im Saale, der nur schöne Worte braucht, aber keine Taten folgen lässt. In diesem Sinne bitte ich Sie, meiner Motion zuzustimmen.

Neuhaus Othmar *(PDC/CVP, SE).* Le groupe démocrate-chrétien a étudié la motion. C'est clair, le travail bénévole est très important pour notre structure sociale, mais l'exonération telle que voulue dans la motion n'est pas possible. La définition n'est pas claire et n'est pas donnée en détail dans la motion. Le travail bénévole demeure volontaire: où commence-t-il? où finit-il? Le système fiscal actuel tient déjà compte des revenus accessoires. La proposition selon la motion pénaliserait les travailleurs bénévoles qui ne reçoivent pas d'argent pour leur engagement.
Le groupe démocrate-chrétien vous propose de rejeter cette motion.
Die Fraktion der Christlichdemokratischen Fraktion beantragt die Ablehnung dieser Motion.

Rossier Jean-Claude *(UDC/SVP, GL).* La motion de notre collègue et ami Ruedi Vonlanthen part d'un bon sentiment mais comme tout un chacun le sait – ou peut-être devrait le savoir – le terme «bénévole» ou «bénévolat» vient du latin *benevolus*, de *bene* qui veut dire «bien» et *vole* qui veut dire «je veux». Donc, je veux faire du bien! En d'autres termes, le bénévolat concerne quelqu'un qui s'engage à faire quelque chose sans obligation et à titre gratuit donc non rémunéré. Dès lors, compte tenu de la pertinence de l'analyse et des conclusions du Conseil d'Etat, notre groupe, à l'unanimité, es tut mir leid lieber Ruedi, ne soutiendra pas cette motion.

Elections judiciaires

Un assesseurs-e suppléant-e (représentant les employeurs) à la Commission de conciliation en matière d'égalité des sexes dans les rapports de travail

La Présidente. Nous allons procéder à l'élection d'un assesseur suppléant représentant les employeurs à la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail.
Les préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice proposent la candidature de M. Daniel Bürdel.
J'ai un complément d'information à donner. Dans le préavis du Conseil de la magistrature, le CV de M. Daniel Bürdel n'est pas correct. M. Daniel Bürdel est adjoint de direction à l'Union patronale du canton de Fribourg.

Motion M1107.10 Rudolf Vonlanthen

(suite)

Clément Pierre-Alain *(PS/SP, FV).* Il arrive heureusement que sur certains points de vue nous rejoignions le point de vue exprimé par notre collègue Jean-Claude Rossier. En effet, j'ai fait les mêmes recherches et ai trouvé dans le dictionnaire que le bénévole est une personne qui apporte son aide volontaire sans être rémunérée. Dans ce sens, cette motion dénature complètement la notion de bénévolat.
A partir du moment où cette définition est vérifiée, cette motion n'a aucun sens et, à l'instar des représentants des groupes démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, le groupe socialiste vous propose, partageant les mêmes arguments que le Conseil d'Etat, de la rejeter.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés dans le sens des considérations du Conseil d'Etat. Je relève qu'un parti non gouvernemental trouve même que la position du Conseil d'Etat est extrêmement pertinente. Je l'en remercie. Toute la question ici est effectivement celle de savoir ce qu'est le bénévolat. Dès l'instant où un travail à caractère bénévole sur le fond est peu ou prou rémunéré, ce travail est-il encore du travail bénévole? Evidemment, dans les déclarations d'impôt ou dans la fiscalité, on n'a pas cette notion de gain accessoire pour du bénévolat puisque, par définition, le bénévolat n'est pas défrayé. Je note en passant que s'il s'agit d'un remboursement de frais, évidemment, ce n'est pas fiscalisé, on est bien d'accord. Je rappelle que le motionnaire demande que les indemnités éventuelles reçues en contrepartie d'un travail bénévole – on voit déjà ici qu'il y a contradiction – seraient à exonérer jusqu'à concurrence de 10 000 francs. Mais, évidemment, ces montants qui sont versés sont considérés comme gains accessoires. Comment faire la distinction entre un gain accessoire dû à un travail soi-disant bénévole et un gain accessoire en vertu d'un travail qui

ne serait pas bénévole? Pour toutes ces raisons, on ne peut que refuser la motion.
D'autre part, j'aimerais juste relever que le motionnaire a dit que parce que le Conseil d'Etat refuse sa motion il ne veut pas encourager le bénévolat. Moi, je suis toujours parti de l'idée que l'encouragement de certaines activités ne passe pas et ne doit pas toujours passer par la fiscalité. Il faut peut-être, si on estime que les montants que reçoivent les bénévoles sont nettement trop faibles, les augmenter. Puis, je note alors que, contrairement à ce qu'on pense, le fait de commencer à rémunérer le bénévolat, parce que finalement on l'exonérerait, c'est probablement tuer le bénévolat parce qu'on ne fera plus de bénévolat s'il n'y a pas une indemnité qui est versée! Le bénévolat doit rester du bénévolat. Et, contrairement à ce que le motionnaire dit, pour le Conseil d'Etat, non! non! le bénévolat ne vaut pas rien, mais la question ne peut pas se régler par le canal de la fiscalité. En d'autres termes, je vous invite à suivre notre position et à refuser cette motion.

Ordre du jour

La Présidente. Vous avez vu que ce matin deux objets ont été retirés de l'ordre du jour. Nous devons néanmoins procéder à des élections. Ce matin, il y a encore quatre élections. Je vous propose qu'on les fasse l'une après l'autre et l'on vous donnera les résultats demain. Je vous prie de rester quand même jusqu'aux alentours de 11 h. C'est aussi un peu par respect pour tous ces gens qui se mettent à disposition que ces élections puissent se dérouler dans le bon ordre.

Motion M1107.10 Rudolf Vonlanthen

Vote

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 75 voix contre 4. Il y a 7 abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 75.*

Ont voté non:
Burkhalter (SE, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:
Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 7.*

Elections judiciaires

Résultats d'une partie des scrutins organisés en cours de séance

Deux assesseurs-es (représentant les employeurs) à la Commission de conciliation en matière d'égalité des sexes dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 78; rentrés: 64; blancs: 5; nul: 0; valables: 59; majorité absolue: 30.

Sont élu-e-s Mme *Viviane Collaud,* par 59 voix, et *M. Jean-Jacques Marti*, par 58 voix.

Un-e assesseur-e (collaborateur scientifique) à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 83; rentrés: 80; blancs: 3; nul: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Cristof Bergamin,* par 77 voix.

Un-e assesseur-e suppléant-e (collaborateur scientifique) à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 93; rentrés: 88; blancs: 12; nul: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Chad Jorgenson,* par 76 voix.

- La séance est levée à 11 heures.

La Présidente:

Yvonne STENPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*